



problème pour chemin prive en indivis sur notre terrain

Par **Uguelina_old**, le **29/08/2007** à **11:56**

Celle-ci a été déclarée impropre à la consommation et a fonctionné 1 dizaine d'années. Sur l'acte d'origine du Grand Père était bien spécifié les 30 m² achetés. Je viens d'acheter le terrain se trouvant dans le lot des 4 acheteurs qui sont dans l'indivision- Mais la personne qui l'a achetée en 1929 (Melle Geffroy) est partie en région Parisienne et elle est décédée le 9 Avril 1982 à Nanterre.

Sur l'acte d'origine figurait bien le chemin, puisque ce chemin est noté sur l'acte. Dans l'acte de vente des personnes à qui j'ai acheté ce terrain, les 30m² de chemin ne sont pas inscrits. En vendant le terrain, cette demoiselle à l'époque n'a-t-elle pas oublié d'en référer aux acheteurs ? Ce qui veut dire que le morceau de chemin de 30m² lui appartient toujours. Après diverses recherches que j'ai faites, il apparaît que ces personnes étaient forains ambulants. Il faudrait donc que je sache si elle a toujours des ascendants ou descendants vivants. Melle GEFROY est née à GUINGAMP (côtes d'armor) le 16/07/1900, on la retrouve à 29 ans près du port de Pêche de Lorient : célibataire et est décédée à NANTERRE le 9/04/1982.-

Elle avait payée la moitié du prix du terrain Quinze cent francs (en 1929), sans construire sur le terrain qu'elle avait acheté.

Il est impératif pour de trouver une solution, mais je ne sais plus où rechercher car, j'ai pratiquement tout examiné et me suis même inscrit sur des sites Généalogiques.

Merci encore de vous intéresser à mon problème. Cordialement

Par **ly31**, le **29/08/2007** à **13:06**

Bonjour,

Nous avons eu la même idée : la généalogie !

Vous pouvez vous mettre en rapport avec les archives des Hauts de Seine

Archives Départementales

137 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92023 Nanterre Cedex

Tél. : 01.41.37.11.02

Horaires : Lu.,Ve. 9 h à 13 h ; Ma. 9 h à 19 h ; Me., Je. 9 h à 17 h
Fermeture Annuelle : 1ère quinzaine d'août et du 26 au 31 décembre

Pour ceux d'entre vous qui ne peuvent pas se déplacer, Genealogie.com met à votre disposition des millions de relevés d'actes d'Etat-Civil. Consultez-les.

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **Uguelina_old**, le **29/08/2007** à **14:07**

Encore une fois merci , j'ai essayé dans 2 site de Généalogie, je vais contacter celui que vous m'indiquer. Cordialement